



Procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical
Mercredi 23 septembre 2020
Communauté de Communes du Plateau de Frasne et Val du
Drugeon

Date de convocation : 16/09/2020	Nombre de titulaires en exercice : 11	Nombre de membres présents : 11
----------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------

L'an deux mille vingt, le mercredi 23 septembre 2020, le Bureau syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la communauté de Communes Frasne Drugeon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Membres présents : M. Philippe ALPY ; Mme Béatrix LOIZON ; M. Gérard FAIVRE ; M. Jean-Claude GRENIER ; M. Jean-Pierre FRIGO ; M. Daniel DEFRASNE ; M. Claude LIETTA ; M. Olivier BILLOT ; M. Aurélien DORNIER ; M. Bernard LAUBIER ; M. Christian VALLET

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

1. Délégations aux vice-présidents.....	2
2. Echanges sur les commissions.....	2
3. Echanges sur les représentations dans les différentes structures.....	3
4. Validation convention de mandat CEN/EPAGE pour financement LIFE 2.....	3
5. Préparation de l'ordre du jour du prochain comité syndical.....	4
6. Création poste adjoint administratif site de Rurey.....	4
7. Passation de marchés.....	4
a. Travaux de restauration de la tourbière de la Seigne des Barbouillons à Mignovillard.....	4
b. Etude diagnostic et définition de travaux ruisseau et marais de la Tanche (Les Fins, Morteau).....	5
c. Etude de dangers et modélisation hydraulique, digue de protection de Bannans sur le Drugeon.....	5
8. Acquisitions foncières Chaux neuve.....	5
9. Point sur projet contrat de bassin Haut Doubs Loue.....	6
10. Actions de formation / sensibilisation des nouveaux élus.....	7
11. Questions diverses.....	7

1. Délégations aux vice-présidents

Le Président informe que le comité syndical aura à se prononcer sur les délégations données aux vice-présidents.

Au vu des missions principales de l'EPAGE et des dossiers particuliers à suivre dans les mois/années à venir il est cité les thématiques suivantes :

- Les finances
- La prévention des inondations
- Les projets de restauration des milieux aquatiques (nombreux projets à suivre sur tout le territoire pouvant nécessiter de répartir la délégation sur deux VP)
- La gestion des milieux naturels et l'agriculture
- La préservation des ressources en eau (révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, préservation des ressources stratégiques, gestion des crises sécheresse...)
- La qualité de l'eau (métrologie, actions de sensibilisation à la qualité de l'eau, relationnel avec EPCI et communes sur assainissement etc...)
- L'animation du SAGE et du contrat de bassin

Il est rappelé que pour les indemnités éventuelles à mettre en place pour les vice-présidents, des délégations précises doivent préalablement être données.

Monsieur le Président invite les Vice-Présidents à se présenter de manière succincte et à indiquer les thématiques pour lesquelles ils sont potentiellement intéressés.

A la suite du tour de table, il apparaît nécessaire de laisser du temps à chacun pour prendre connaissance des thématiques et des dossiers en cours, aussi les délégations seront fixées ultérieurement.

Chaque agent est invité à informer et inviter les Vice-Présidents à participer aux différentes réunions à venir dans les prochaines semaines

2. Echanges sur les commissions

Monsieur le Président explique qu'en 2019 plusieurs commissions avaient été mises en place, dans la continuité des actions déjà engagées par les syndicats existants :

- Commission milieux aquatiques
- Commission milieux naturels
- Commission prévention des inondations
- Commission Ressources humaines
- Commission communication

De taille et de mode de fonctionnement diverses elles se sont réunies 1 à plusieurs fois sur 2019 et début 2020.

Ces commissions ont plutôt abordé des sujets généraux susceptibles d'intéresser l'ensemble des élus de l'EPAGE (définition d'une stratégie d'intervention sur la prévention des inondations, projets de restauration du barrage du lac Saint Point, définition d'une stratégie de communication, préparation du nouveau régime indemnitaire des agents...)

Pour la gestion des projets opérationnels (restauration de cours d'eau, zones humides ; contrats natura 2000 etc...), le travail de concertation a plutôt eu lieu jusqu'à présent au niveau local, à travers des comités de pilotage associant le ou les VP de la comcom concernée, les élus locaux et les partenaires institutionnels et locaux.

Au regard du fort taux de renouvellement des élus, des commissions comme celles sur les milieux aquatiques et sur les milieux naturels pourraient être activées un peu plus fortement en début de mandat pour bien partager l'ensemble des projets en cours et faciliter ensuite les prises de décision pour les priorisations à mettre en place (programmes LIFE2, contrat de bassin...) et l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Après divers échanges, il est convenu de proposer au comité syndical d'instaurer dans un premier temps les commissions milieux naturels, milieux aquatiques et prévention des inondations. Les commissions seront ouvertes aux délégués titulaires comme aux suppléants.

3. Echanges sur les représentations dans les différentes structures

Monsieur le Président informe qu'il conviendra de désigner lors d'un prochain comité syndical des représentants de l'EPAGE dans différentes instance ou structures dont il est membre :

- CLE (*Commission Locale de l'Eau*) : 2 membres titulaires (pas de suppléant)
- CBFC (*Conservatoire Botanique de Franche-Comté*) : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- CEN Franche-Comté (*Conservatoire des Espaces Naturels*) : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- RNF (*Réserves Naturelles de France*) : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- RAMSAR : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- CNAS (*Comité National d'Action Sociale*) : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- COPILs Natura 2000 Loue Lison, Dugeon, Complexe cluse et Mijoux, Lac et tourbières Malpas : 1 représentant dans chaque COPIL
- Comités de gestion des RNR de Frasne Bouverans et de la Seigne des Barbouillons : 1 représentant dans chaque comité.
- Comités consultatifs RN Valbois et Rémoray.

Hormis les représentants à la CLE qu'il conviendra de désigner lors du prochain comité syndical, les autres représentations attendront que les délégations aux VP soient fixées.

4. Validation convention de mandat CEN/EPAGE pour financement LIFE 2

Monsieur le Président informe que l'EPAGE candidate à un nouveau programme Life « Climat », dont le dossier de candidature doit être déposé en 2021. Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN) coordonne le montage du projet et centralise les financements qui sont reversés aux différents partenaires pour le montage du projet.

L'Agence de l'Eau, financeur du montage du dossier de candidature demande une convention de mandat autorisant les transactions financières entre l'Agence de l'Eau et le CEN coordinateur, puis le reversement des financements du CEN à l'EPAGE pour les actions le concernant.

Le Président présente la convention de mandat et sollicite l'autorisation du bureau pour la signer.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°152 : Le Bureau Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de mandat avec le CEN.

5. Préparation de l'ordre du jour du prochain comité syndical

Outre les 3 points précédents, il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain comité syndical les points suivants :

- Administration générale et RH :
 - o Délais d'amortissement des biens,
 - o Création poste adjoint administratif en lieu et place du poste adjoint administratif principal 2nde classe de Rurey

Les indemnités des élus étant directement conditionnées à l'instauration des délégations, elles ne seront donc pas fixées lors du prochain comité.

6. Création poste adjoint administratif site de Rurey

Monsieur le Président explique que le poste de secrétaire comptable du site de Rurey est actuellement vacant depuis mi-juin. Un recrutement a été lancé et Madame Sarah Delval, actuellement en poste à la DRH du CHU Jean Minjoz a postulé et été retenue. Elle prendra son poste le 1^{er} octobre

Etant non titulaire de la fonction publique, il lui a été proposé dans un premier temps un CDD de 3 mois par le centre de gestion du Doubs, le temps que l'EPAGE puisse créer un poste d'adjoint administratif et la titulariser sur ce poste. En effet, le poste actuel relève du grade d'adjoint administratif principal 2nde classe qui n'est pas accessible à un non titulaire sans concours. Le poste d'adjoint administratif principal 2nde classe sera ensuite supprimé (un avis préalable du CTP sera nécessaire).

7. Passation de marchés

- a. Travaux de restauration de la tourbière de la Seigne des Barbouillons à Mignovillard

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres ci-joint, concernant les travaux de restauration de la tourbière de la Seigne des Barbouillons à Mignovillard, celui-ci fait ressortir l'entreprise FCE en rang 1, suivi du groupement JNS/Vinci et pour finir la société Climent TP.

Les membres du bureau décident d'attribuer le marché à l'entreprise FCE pour un montant de 38 916.50 € HT.

b. Etude diagnostic et définition de travaux ruisseau et marais de la Tanche (Les Fins, Morteau)

Monsieur le Président expose le rapport d'analyse des offres ci-joint, au sujet de l'étude diagnostic et définition des travaux du ruisseau et marais de la Tanche, quatre entreprises ont postulé : TELEOS, Eau continentales/Cabinet Reilé, Artélia/CD eau Environnement et Cabinet Larbre.

Pour faire suite à l'étude des dossiers déposés, l'offre la mieux-disante est celle de TELEOS.

Les membres du bureau décident d'attribuer le marché à l'entreprise TELEOS pour un montant de 39 700 € HT.

c. Etude de dangers et modélisation hydraulique, digue de protection de Bannans sur le Drugeon.

Monsieur le Président détaille l'analyse des offres, dans le cadre de l'étude de dangers et modélisation hydraulique, digue de protection de Bannans, une seule offre a été déposée, il s'agit du Bureau d'étude ARTELIA.

Les membres du bureau décident d'attribuer le marché à ARTELIA pour un montant de 33 850 € HT.

8. Acquisitions foncières Chaux neuve

Monsieur le Président indique que l'EPAGE a été informé par l'intermédiaire de la SAFER d'une vente de terrains à Chaux neuve sur des zones humides.

La vente comprend :

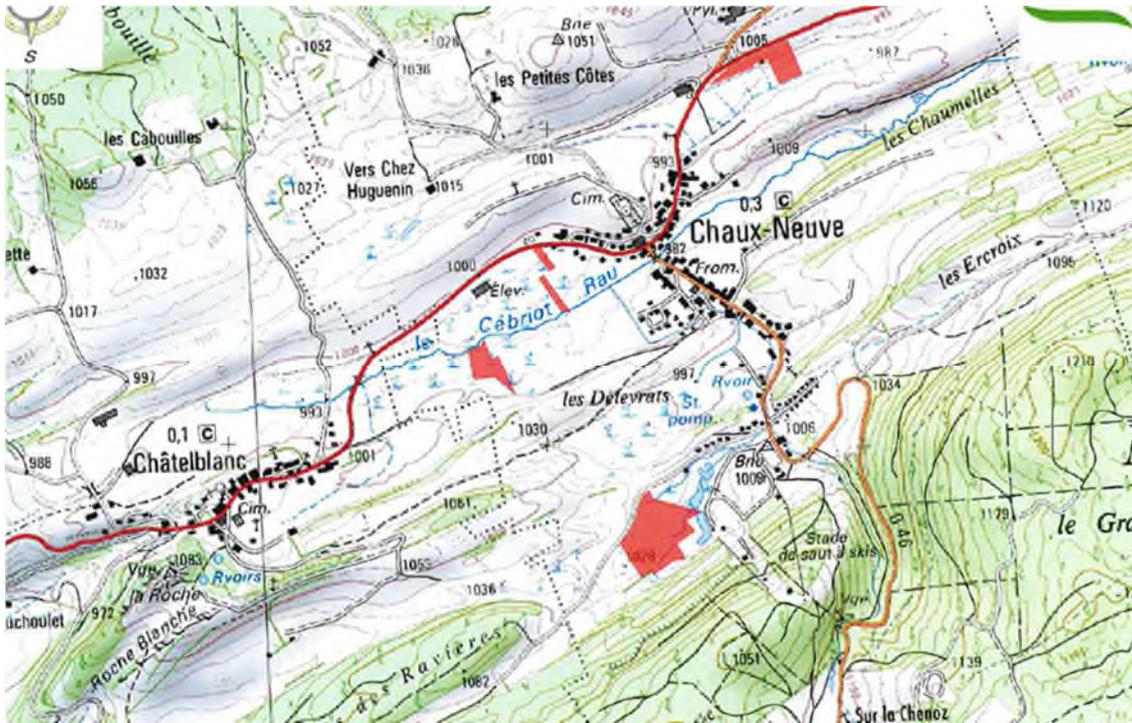
- 3 parcelles situées au sein de la **tourbière du Cébriot**, Espace naturel sensible du Département du Doubs. Il s'agit de **3 parcelles : B389 (1,0125 ha) , B203 (0,2735 ha), B211 (0,2130 ha)**. Ces parcelles ont évidemment un intérêt écologique très fort et un enjeu de maîtrise du foncier important, d'autant qu'un projet de restauration du Cébriot sur ce secteur est envisagé dans le projet de LIFE 2. Ces 3 parcelles peuvent être acquises pour **2 300 € frais safer inclus**.

Ce prix serait conforme aux limites fixées précédemment par le comité syndical (0.15 €/m² pour des zones humides)

Les membres du bureau donnent leur accord à l'unanimité pour l'achat de ces parcelles et autorisent le président à signer les actes correspondants.

- 2 parcelles remembrées qui sont en partie en zone humide et en partie exploitées par le GAEC de la Combe des Cives. Elles se situent également en ENS. La SAFER ne sait pas encore si les exploitants souhaitent acheter ou non. Comme elles sont remembrées, elles devront faire l'objet de frais d'arpentage (frais de géomètre à prévoir).

Après divers échanges il est convenu d'un accord de principe, pour que l'EPAGE acquière ces deux parcelles, sous réserve d'un échange préalable avec la SAFER pour connaître les attentes des exploitants agricoles concernés et envisager un découpage des parcelles entre les zones agricoles et les zones humides.



9. Point sur projet contrat de bassin Haut Doubs Loue

Monsieur le Président explique que l'EPAGE travaille depuis fin 2019 en collaboration avec le Syndicat mixte Doubs Loue pour élaborer un nouveau contrat de bassin qui couvrirait les bassins du haut doubs et de la Loue.

Ce contrat qui serait signé avec l'Agence de l'eau et d'autres partenaires tels que les Départements, d'une durée de trois ans, se veut opérationnel et doit donc recenser des projets suffisamment mûrs pour se réaliser pendant cette période.

Suite à la crise sanitaire qui a retardé de nombreux projets, plusieurs plans de relance ont été annoncés par l'Agence de l'eau, l'Etat, la Région, les Départements...

Ces plans de relance permettent d'offrir en 2021 (et 2022 pour certains) des conditions financières très intéressantes (plus intéressantes que celles des contrats de bassin proposés par l'Agence de l'eau), que ce soit pour les études et travaux des communes en assainissement et eau potable mais également pour les projets de restauration des milieux aquatiques.

Monsieur le Président tient à souligner l'importance pour les communes de se servir de ces plans de relance. Par ailleurs, nous avons espoir d'intégrer de nombreux travaux sur les zones humides (et dans une moindre mesure sur les cours d'eau) dans le programme LIFE 2 qui démarrerait en 2022, avec des conditions financières encore plus intéressantes (plus de 95 % de financement pour le LIFE actuel...)

Pour ces différentes raisons l'Agence de l'eau propose de décaler le lancement du contrat à fin 2021, ce qui permettrait :

- De laisser passer le plan de rebond et de bénéficier de ses financements intéressants,
- De préparer le LIFE2 et donc de savoir plus précisément ce que l'on pourra y faire figurer
- De finaliser les avants projets détaillés sur les cours d'eau

- D'avancer les schéma AEP des communes/EPCI, notamment dans le haut doubs (condition nécessaire à l'obtention des aides de l'agence)
- De prendre le temps de former, sensibiliser les nouveaux élus et nouveaux membres de la CLE et de mieux les associer à l'élaboration du contrat.

L'Agence est prête à continuer à financer les temps d'animation (SAGE + contrat) en 2021, avec l'objectif de motiver les maîtres d'ouvrage à s'inscrire dans les plans de relance.

Il n'y aurait donc pas d'incidence financière sur le fonctionnement et l'Agence s'engagerait également à financer les actions prévues en 2021 qui ne relèvent pas de l'investissement :

- Elaboration d'une stratégie foncière,
- Etude flux admissibles,
- Plan de gestion des ressources stratégiques pour l'AEP
- Révision PGRE avec prise en compte adaptation changement climatique (à ce sujet l'Agence est prête à financer une analyse prospective des conséquences du changement climatique à l'échelle du SAGE, voir du bassin complet)

Pour 2021, l'Agence propose malgré tout que soit présenter et valider en CLE (+ COPIL contrat) un programme prévisionnel prioritaire pour 2021, incluant des opérations d'assainissement et d'eau potable.

Le travail de l'animateur du contrat serait donc d'inciter les communes/EPCI/syndicats prioritaires à lancer leurs opérations en 2021 pour bénéficier du plan de rebond, en plus du pilotage des actions d'animation propres à l'EPAGE.

Reporter le lancement d'un an du contrat ne serait pas pénalisant pour nous et pour les maîtres d'ouvrage de nos territoires, au contraire. Le seul inconvénient concerne la sensibilisation portée par des structures telles que CPIE/ fédé de pêche qui ne peut être financée que dans le cadre d'un contrat, sachant que la date de lancement initiale du contrat début 2021 était déjà difficilement compatible avec un programme d'action pour l'année scolaire 2020/2021.

10. Actions de formation / sensibilisation des nouveaux élus

Au regard de l'important renouvellement des équipes municipales, communautaires et syndicales, il paraît nécessaire de réfléchir aux modalités d'information/formations à prévoir pour les nouveaux élus dans les domaines d'intervention de l'EPAGE.

Béatrix LOIZON, Vice-Présidente, ajoute qu'il serait intéressant de refaire une « conférence des maires » comme celle réalisé en début d'année 2019, dans l'optique de présenter l'EPAGE et ses travaux aux nouveaux élus.

11. Questions diverses

Pour la fréquence des bureaux syndicaux, il est décidé que ceux-ci auront lieu chaque deuxième mercredi matin du mois.

Le prochain bureau aura lieu le mercredi 14 octobre à l'Hôpital du Grosbois, pour le mois de novembre le deuxième mercredi est le 11 novembre, il sera donc décalé au mercredi 18 novembre 2020.